



Les principes directeurs de l'expertise administrative Colloque du Vendredi 5 juillet 2013 à Saint-Jean-de-Luz

- 9h00 Accueil.
9h30 Propos d'ouverture – Mme Guérin, Conseiller d'Etat, Président de la Cour administrative d'appel de Bordeaux.
- I) La demande du juge administratif.**
- 10h00 – 10h20 Les particularités de l'expertise administrative,
par M. MOUSSARON, Président du tribunal administratif de Toulouse
- 10h20 – 10h40 Les expertises administratives spécifiques (constats, référés préventifs, IMR) par M. GOURDOU, Professeur de droit public à l'UPPA
- 10h40 – 11h00 Débat
11h00 – 11h10 Pause.
- II) Les devoirs de l'expert**
- 11h10 -11h30 L'exécution personnelle de l'expertise par l'expert par M. COUTEAU, Expert
- 11h30 – 11h50 La déontologie de l'expert par M. LENCOU, Président d'honneur du CNCEJ
- 11h50 – 12h00 Débat
12h00 – 14h00 Déjeuner.
- III) Le déroulement de l'expertise.**
- 14h00 – 14h20 Le caractère contradictoire de l'expertise,
par M. BADIE, Président du tribunal administratif de Pau
- 14h20 – 14h40 Les particularités de l'expertise médicale,
par le Docteur BISMUTH, Expert de Justice
- 14h40 – 14h55 Débat.
- IV) Les incidents dans le déroulement de l'expertise.**
- 15h00 – 15h20 L'extension de la mission,
Par M. MAUBLANC Doctorant UPPA ; assistant de justice au TA de Pau
- 15h20 – 15h40 L'expertise, contradictoire, délai
par M. ZAVOLI, Maître de conférences en Droit public à l'UPPA
- V) Expertise administrative et conciliation.**
- 15h40 – 16h00 Mission conciliation (Avocat)
- 16h00 – 16h15 Débat
16h30 **Synthèse** : Propos de clôture

